

L'Etat peut-il empêcher un cataclysme sur l'emploi ?

Olivier Passet, Xerfi, 23 septembre 2020

xerficanal.com/economie/emission/Olivier-Passet-Les-contreparties-aux-aides_3748918.html

L'État peut-il empêcher la casse industrielle ? Il a su à ce stade la différer, les faits parlent déjà d'eux-mêmes. La grande crise de cessation de paiement liée au confinement a été endiguée. L'assèchement des trésoreries ne s'est pas produit à ce jour et les mesures d'accompagnement des entreprises du plan d'urgence, telles que le dispositif d'activité partielle (pour 31 mds), les prêts garantis (120 mds accordés en septembre), ou les reports ou annulations de charge sociales et fiscales (pour 76 mds), ont bien joué. L'action conjuguée de ces aides a fait mieux que préserver la trésorerie. Les dépôts bancaires des entreprises ont augmenté de 157 milliards entre fin février et fin juillet... du jamais vu. Les sociétés non financières se retrouvent avec l'équivalent de 8 mois de charge en trésorerie au lieu de 6 avant la crise sanitaire. Autrement dit, beaucoup se sont constitué un matelas de sécurité, qui leur permet de tenir. En ligne avec ce constat, les défaillances d'entreprises sont paradoxalement au plus bas. Elles sont en cumul sur douze mois, inférieures de 28% en juillet 2020 à leur niveau de l'an dernier. Évidemment tous ces chiffres traduisent une réalité tronquée. Derrière la baisse des défaillances, il y'a l'activité réduite des tribunaux pendant le confinement et, surtout, l'ordonnance permettant de considérer que toute entreprise qui n'était pas en cessation de paiement au 12 mars serait considérée ne pas l'être jusqu'au 23 août. Et derrière le gonflement des encaisses liquides des entreprises, il y'a le gel des dépenses des entreprises à l'arrêt, une accumulation d'emprunts, et des reports de charge, qui décalent les difficultés. Rien qu'avec l'ouverture des vannes du crédit bancaire. Les entreprises se retrouvent aujourd'hui avec 20 points de valeur ajoutée de dette supplémentaire à rembourser, dans un délai qui sera étiré au mieux 5 à 6 ans. Dans le meilleur des cas, cette charge nouvelle de remboursement représente 4 à 5 points de valeur ajoutée supplémentaire par an. L'heure de vérité, c'est donc maintenant.

Et la vérité d'aujourd'hui, c'est une formidable hétérogénéité de situations derrière la moyenne. Avec un nombre considérable de TPE, dans le commerce, les activités récréatives la culture ou le tourisme, qui sont aux abois en termes de trésorerie. Ce sont des grands groupes pivots dans l'industrie, donneurs d'ordre pour un vaste tissu de sous-traitance qui sont engagés dans vastes plans de suppression d'emplois : les chiffres tombent les uns après les autres : pour airbus, 15000 suppressions annoncées dont 5000 en France, pour Air France 7500 d'ici 2022, pour Renault 15 000 postes, dont 4600 en France... sans parler de la restauration de l'habillement, de la culture etc. Au total, depuis le 1er mars, 394 plans de sauvegarde de l'emploi ont été lancés en France, menaçant 57 000 emplois, trois fois plus que sur la même période en 2019. A quoi s'ajoute la montée des autres procédures de licenciement collectif. Et face à des TPE étranglés où à des grands groupes, qui rendent compte d'abord à leurs actionnaires, l'État ne peut pas grand-chose. ET le plan de relance semble répondre à une autre

temporalité. Que ce soit pour le transport, l'énergie, le commerce, le tourisme, ce que joue le gouvernement, c'est le coup d'après. C'est notamment la verdisation technologique des grands secteurs notamment, la formation et la reconversion pour ancrer ces nouveaux emplois sur le territoire.

En dépit de cet habillage long-termiste son effet amortisseur jouera pourtant bel et bien. Pour plusieurs raisons : d'abord parce que le volet emploi, via les enveloppes consacrées à l'apprentissage, à la formation, notamment des chômeurs, agissent directement sur la statistique du chômage. A quoi il faut ajouter les 6,6 milliards consacrés au chômage partiel de longue durée. Cumulé au dispositif classique, ce sont près d'un million d'emplois en sureffectif qui pourraient échapper à la sanction du licenciement. Ensuite parce que le plan de relance contient des enveloppes en faveur de la rénovation thermique, des infrastructures, qui soutiennent directement des secteurs moteurs clés, et notamment tout le secteur de la construction et les industries amont. Enfin, parce que face au mur du remboursement des dettes à court terme, la baisse de 10 milliards des impôts à la production, fournit un coup de pouce qui aidera les entreprises en situation limite à franchir l'obstacle.

Bref, la casse industrielle est bien là. Avec elle, l'ajustement de l'emploi va se voir rapidement dans les chiffres. Mais elle ne prendra surement pas la forme cataclysmique que beaucoup craignent.